

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL132

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 12

A l'alinéa 8, après le mot : "prévus", substituer au mot : "à", les mots : "aux 4° et 5° de".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision sur les motifs de refus de délivrance d'une demande d'asile.